

Procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2026

Etaient présents (20) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Jean-Pierre VERTALIER, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Catherine SAULET, Isabelle DESIAUME, Alain BAUDON, William FOUCHER, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Cédric LANZERAY, Sylviane PASDELOUP, Yveline BERANGER, Christophe ANDRAULT Christophe VANHAECKE, Claudine POIRIER, et David ROCHER

Pouvoirs (3) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER

De M. Laurent GANIEUX à M. Christophe VANHAECKE

Le procès-verbal du 28 mai à l'unanimité

Le procès-verbal du 5 juin sont est adopté par 22 voix POUR et 1 abstention

Secrétaire de séance : M. Christophe ANDRAULT

Plan de financement éclairage public Vizy

Dans le cadre du programme de dissimulation des réseaux électriques à Vizy, il est envisagé la pose de 3 lanternes dont le montant des travaux est estimé à 10 058,67 €. Un devis a été demandé au SDE18.

La participation financière du SDE18 est de 50% soit 5 029,34 €

Le reste à la charge de la commune.

M. le maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver ce plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- * adopte le montant du devis à l'unanimité,

- * autorise le maire à signer le plan de financement tel que présenté et tout autre document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Mission CIT pour le pont des chieuves

M. le Maire rappelle aux membres qu'une remise en état du Pont des Chieuves est nécessaire, et que le CIT a été sollicité pour effectuer un repérage d'amiante sur ce pont.

Le devis de cette prestation se chiffre à 573,50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce devis et autorise le maire à le signer.

Echange de parcelles pour la venelle

Vu le remaniement parcellaire en date d'avril 2025 sur la commune,

Vu les parcelles AA0157 (devenues AA0265 et AA0266) et AA 0159 (devenue AA0267 et AA0268)

Afin de pouvoir établir l'acte de cession en la forme administrative.

M. le maire propose que la commune de Baugy cède 200 m² (parcelle AA 267) à l'indivision EGROT-LAGRANGE et que cette dernière cède 162 m² (parcelle AA266) à la commune de Baugy. Ces échanges se feront sans aucune contrepartie financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette transaction et autorise le maire à signer l'acte en la forme administrative ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Vente de maison communale à Vizy

Vu la délibération n° 2026_05_01 actant la vente de la maison cadastrée 239 B289/ B 290 / B 295 et B 689 sur Saligny le Vif –BAUGY

M. le maire expose que [REDACTED] souhaiteraient acheter ces parcelles au nom de la société

au lieu et place d'un achat à titre personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette modification et autorise le maire à signer l'acte de vente en a forme administrative.

Adopté à l'unanimité.

Sécurisation des voies de circulation – route de Bengy sur Craon – Vizy à Saligny le Vif

M le maire demande aux membres l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte cet ajout.

Dans le cadre de la sécurisation des voies de circulations sur la commune, M. le maire propose d'entamer des travaux afin de sécuriser les piétons et faire réduire la vitesse de circulation.

Considérant que la route de Bengy sur Craon à Vizy Saligny le Vif ne comporte pas de trottoirs, que la circulation est souvent dense et dangereuse pour les piétons,

Le projet porte sur :

L'aménagement des accotements sur la Route de Bengy sur Craon à Vizy RD102 en créant des trottoirs sur 1,50m de large, fourniture et pose de caniveaux, mise en place de bordures, création d'un puisard, reprofilage et mise en place de grave pour 97 177,50 € HT

- Création d'un plateau surélevé pour 7 240 € HT

- Signalisation verticale pour 2 400 € HT

Soit un total de 106 817,50 € HT

M. le maire soumet aux membres le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	106 817,50 €
------------------------	--------------

Aide sollicitée (amende de police)	25 000,00 €
------------------------------------	-------------

Autofinancement	81 817,50 €
-----------------	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à entamer les démarches de demande d'aide financières.

- Adopte à l'unanimité ces travaux ainsi que le plan de financement tel que présenté.

Agence Postale communale

Dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation de ses services, la Poste envisage la fermeture de son bureau rue du Docteur Tillet et propose à la commune la création d'une agence postale communale tout en conservant le centre de tri à l'emplacement actuel.

En effet, le bureau actuel connaît une dégradation de ses services avec de nombreuses fermetures inopinées et aucune alternative à moins de 10 km. De plus, on observe une baisse croissante de la fréquentation avec en moyenne 19 clients par jour.

Compte tenu de cette situation très dégradée, la municipalité accepte la création de cette agence postale communale au profit des habitants.

Cette agence postale communale fonctionnerait selon les modalités suivantes :

* liste des opération « services postaux » selon convention

* liste des opération « services financiers » selon convention

* les prestations de la Poste seront assurées par l'agent d'accueil de la mairie de BAUGY

* la formation du personnel sera assurée par La Poste.

* l'indemnité compensatrice versée par La Poste à la commune est fixée selon la convention.

Une réserve est émise sur ce projet. Sa mise en œuvre dépend de l'adaptation du mobilier de l'accueil actuel de la mairie. En effet, celui-ci devra être repensé et optimisé pour permettre une installation dans les meilleures conditions.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir

- solliciter l'ouverture d'une Agence Postale Communale à compter du 1^{er} novembre 2026.

- approuver la convention entre la commune de Baugy et La Poste pour l'ouverture d'une Agence Postale communale sise 1 rue du Chancelier 18800 BAUGY

- autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention.

Adopté par 22 voix POUR et 1 Abstention

Divers :

Frédéric ESBERT informe qu'Infoptimum organise une formation sur la facturation électronique le 22 juin à 17h
Marché nocturne : 24 exposants à ce jour.

En raison de la période de canicule la fête de la musique du 21 juin est annulée ainsi que le concert intergénérationnel de la Septaine du 23 juin et la course cycliste du 26 juin

Rappel : prise de commandement de la COGA mardi 23 juin à Laverdines – 11h

Seule les écoles climatisées de La Septaine seront ouvertes lundi 22 juin (Baugy élémentaire et Villabon)

Info travaux :

- * Les travaux d'eau sont bientôt terminés, beaucoup de branchements d'eau en plomb sont supprimés.
- * les travaux des 3 logements au-dessus de la boucherie vont bientôt commencer pour terminer fin décembre 2026.
- * le 15 juillet les travaux d'assainissement rte de la garenne / Rte de Dun vont débiter.

La commission « sports » se réunira le 30 juin à 18h et la commission « communication » se réunira le même jour à 18h30.

Remerciements de l'UNC pour la subvention attribuée.

Organisation festivités 14 juillet :

- * Feu d'artifice le 13 juillet au soir (à confirmer suivant les conditions météo).
 - * Fromagée, retraite aux flambeaux le 13 au soir puis retour sur la place Nationale pour le bal.
- Les volontaires pour l'installation et rangements se feront connaître auprès de Mme Padeloup.
Le repas du 14 juillet à Saligny le Vif est maintenu.

Repas de Noël : M. le maire indique qu'il n'y aura pas de repas des anciens à Saligny à partir de cette année mais qu'il n'y aura dorénavant qu'un seul repas à BAUGY pour TOUS les habitants de la commune nouvelle. Un transport sera organisé pour les personnes ne pouvant pas venir par leurs propres moyens.

Isabelle Desiaume : Dans le cadre de la canicule, chaque membre du CCAS sera en charge des personnes à contacter pour s'assurer que tout va bien.

Mme Laurence MIGEON est nommée directrice de l'école élémentaire.

Cédric Lanzeray : Le président du SDE18 annonce la disparition de l'ADEME

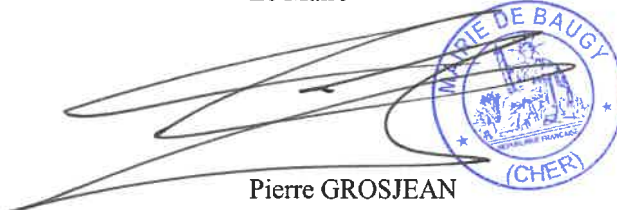
Prochain conseil municipal le 17 septembre si pas besoin d'en effectuer en été sinon date à définir en cas de besoin.

Le secrétaire de séance



Christophe ANDRAULT

Le Maire



Pierre GROSJEAN

